

L'INVITÉ DU MOIS

S'engager dans la transition énergétique

A Genève, l'hôtel Crown Plaza, quatre étoiles et 366 chambres, a été entièrement rénové en 2012-2013 en visant de hautes performances énergétiques: installations techniques avec récupération d'énergie, 132 m² de panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire, nouvelle robinetterie à débit réduit, éclairages LED... En 2016, l'hôtel affichait une économie annuelle de 37% pour l'électricité et de 45% pour le chauffage! Dans un autre secteur, des fromageries ont entrepris dès 2002 de se regrouper pour réduire ensemble leur consommation d'énergie et leurs émissions de CO₂. Entre 2008 et 2012, par des mesures rentables telles que renouvellement d'installations, substitution du mazout par le bois et optimisation des processus, les émissions groupées de 232 fromageries ont baissé de 14% à quantité égale de lait traité. La diminution se poursuit, de 1,5% par an en moyenne. Et 78 autres fromageries suivent désormais cette voie.

Ces sont deux exemples parmi des milliers de l'engagement des entreprises suisses en pointe de la transition énergétique engagée dans la foulée du Protocole de Kyoto, conclu en 1997. Bien avant la «nouvelle politique» de l'après-Fukushima ou la récente initiative pour une «Economie verte», la Confédération avait fixé à notre pays des objectifs de réduction ambitieux pour les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie – celle-ci répartie à raison d'un tiers pour l'économie et les services, un tiers pour les transports, le reste pour la population. C'est à l'économie cependant qu'ont été demandés les premiers efforts conséquents. Les milieux économiques, par leurs faitières dont l'usam, ont alors initié et organisé eux-mêmes la dynamique propre à satisfaire aux objectifs en créant l'Agence de l'énergie pour l'économie. L'AEnEC, relais pragmatique entre exi-



Martin Kernen,
Agence de l'énergie
pour l'économie (AEnEC),
responsable de secteur,
Suisse romande.

gences légales et réalités du terrain, propose ainsi depuis 2001 aux grandes entreprises et aux PME, contre une cotisation proportionnée à leur consommation, un accompagnement sur mesure pour améliorer leur efficacité énergétique et réduire leurs émissions de CO₂.

Le Crown Plaza ou les fromageries, accompagnés par l'AEnEC, illustrent combien la création de celle-ci était judicieuse: ce qui aurait pu représenter une charge lourde pour les entreprises a été mué en bénéfices multiples! Les entreprises peuvent satisfaire simplement aux prescriptions légales sur l'énergie et le CO₂ tout en diminuant leurs coûts énergétiques. Leur accès au remboursement de taxes et à des subventions est facilité. Souvent aussi, une entreprise, en améliorant son efficacité énergétique, porte sur ses infrastructures et son fonctionnement un regard neuf, qu'elle tra-

duit par un plus de productivité et de nouvelles actions anti-gaspillage! Cette dynamique de responsabilisation des entreprises, d'engagement rationnel et de planification adaptée, a permis que les objectifs de la «période de Kyoto», achevée en 2012, soient atteints et même largement dépassés!

Le «système de management de l'énergie» au cœur du travail de l'AEnEC a déjà été adopté par 3600 entreprises tous secteurs, dont plus d'un millier de PME, représentant la moitié environ de la consommation énergétique et des émissions liées à l'activité économique en Suisse. L'outil central de ce système est la «convention d'objectifs», basé sur un inventaire d'économies d'énergie rentables taillé sur mesure pour chaque entreprise. D'une durée de 10 ans, la convention est établie par un(e) ingénieur(e) accrédité(e) par l'AEnEC, qui accompagnera l'entreprise dans l'ensemble de la démarche: mise en œuvre, suivi des exigences légales à l'aide d'outils informatiques certifiés ISO 50001, administration, accès aux subventions et au remboursement de taxes si éligible, conseils sur les avancées techniques... Le paysage énergétique étant devenu très complexe à appréhender, l'AEnEC s'attache, plus que jamais, à lui conserver de la clarté, vu de l'entreprise.

Avec des cadres légaux qui s'affaiblissent et malgré une conjoncture semée de difficultés, la dynamique se poursuit. Ce modèle éprouvé d'implication des entreprises, fondé sur la responsabilisation et l'incitation, mérite d'être élargi. A la différence de l'exécution directe d'une prescription légale, le remboursement de taxes (CO₂ et/ou RPC) est bien plus motivant pour l'entreprise, sa direction s'engageant sur des mesures choisies – bon indice de cette motivation: au

final, l'objectif fixé sera souvent dépassé! Il y a un bénéfice collectif à ce que les entreprises s'engagent à réduire leurs émissions et à être plus efficace énergétiquement avec, à la clé, l'exemption de taxes. C'est susciter un cercle vertueux, et fructueux: grâce à l'efficacité et aux remboursements de taxes, de l'argent est disponible pour de nouveaux investissements dans la même direction.

De plus, l'engagement des entreprises dans la transition énergétique et les résultats déjà obtenus ont un potentiel d'émulation, auprès d'autres entreprises mais aussi, au-delà, auprès des citoyens. D'ici 2035, chaque Suisse ne devra plus utiliser que 57% de l'énergie qu'il consommait en 2000, ont décidé les Chambres fédérales. Sur cette voie, les entreprises ont une expérience précieuse à communiquer, qui peut apla- nir les réticences et inciter à étendre le modèle qu'elles appliquent avec succès, par objectifs convenus, actions planifiées librement et résultats récompensés. La transition énergétique ne pourra, de fait, aboutir qu'avec la responsabilisation et l'engagement de tous – politiques, administrations, entreprises, citoyens, chercheurs, médias – dans un esprit de concertation.

Contact

Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC)
c/o Planair SA
Crêt 108a, 2314 La Sagne
T +41 (0)32 933 88 55 N +41 (0)79 641 12 87
martin.kernen@enaw.ch www.enaw.ch

Les opinions exprimées dans cette rubrique n'engagent que l'auteur.



La fromagerie d'Auboranges a installé un récupérateur de chaleur et passé du mazout au gaz naturel. La famille Wüthrich transforme 1,5 mio. de kg de lait par année, avant tout en Gruyère (AOP) et Vacherin fribourgeois. DR